

Le Premier Ministre

- 1 6 6 / 1 3 / 9 9

Paris, le - 1 FEV. 2013

Monsieur,

Le 21 janvier 2013, lors de la réunion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), le Gouvernement a adopté un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce plan est le fruit d'un travail de concertation sans précédent avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. Il doit maintenant constituer une feuille de route partagée, tout au long du quinquennat.

Lors de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en décembre 2012, j'ai annoncé qu'une mission de suivi du plan serait conduite pendant toute sa durée. Je souhaite vous confier cette mission, qui comportera deux volets.

En premier lieu, pour le suivi de la mise en œuvre du plan, vous construirez et tiendrez à jour un tableau de bord retraçant la montée en charge et l'impact des mesures annoncées. A cet effet, vous définirez les indicateurs pertinents, ainsi que les méthodes d'évaluation associées, permettant de couvrir l'ensemble des champs d'action du plan, y compris les expérimentations et dispositifs innovants. S'agissant de la montée en charge du plan, les indicateurs retenus devront permettre de s'assurer de la mise en œuvre des mesures par les ministères concernés, dans le calendrier prévu ; le tableau de bord devra également rendre compte des difficultés rencontrées et des solutions apportées. Les indicateurs relatifs à l'impact des mesures devront quant à eux permettre d'évaluer celui-ci le plus précisément possible, tout en évitant l'écueil d'une trop grande technicité.

Monsieur François CHEREQUE
Inspecteur général des affaires sociales
39-43, quai André Citroën
75739 PARIS CEDEX 15

Compte tenu de votre analyse de la mise en œuvre du plan, vous pourrez à tout moment, si vous l'estimez nécessaire, formuler des recommandations d'adaptation de certains de ses aspects.

Vous bénéficierez, pour ce volet de votre mission, de l'appui de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et pourrez également faire appel à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et à la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

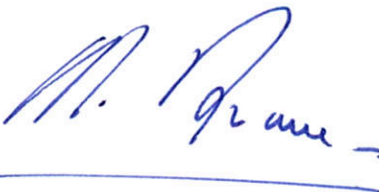
En second lieu, vous définirez une méthode pour la mise en œuvre du plan au niveau territorial, permettant l'appropriation et la conduite efficace de ses mesures par les acteurs de terrain, et veillerez à sa bonne mise en œuvre. Celle-ci comprendra des débats en région, à travers un cycle de rencontres régionales contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Elle définira les modalités de la mobilisation des services déconcentrés de l'Etat et leur apportera les éléments méthodologiques et l'appui technique nécessaires, en particulier sur les enjeux de gouvernance territoriale de l'action sociale en partenariat avec les conseils généraux, dans le cadre nouveau de la modernisation de l'action publique (MAP). Vous porterez une attention particulière à la mise en œuvre du plan dans les départements et collectivités d'outre-mer, dans les quartiers de la politique de la ville et dans les zones rurales isolées.

Pour l'ensemble de votre mission, vous pourrez faire appel à la direction générale de la cohésion sociale et au Conseil d'analyse stratégique - puis au Commissariat général à la stratégie et à la prospective appelé à lui succéder. Vous veillerez à associer les ministères concernés, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'action sociale, notamment à travers le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), et des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Je souhaite que les premiers éléments de vos travaux me soient remis à la fin du mois de mars 2013. Vous proposerez, d'une part, une maquette de tableau de bord et des modalités de travail pour l'élaboration de la première version de cet outil et son actualisation régulière, d'autre part les grandes orientations de la méthode pour la mise en œuvre du plan au niveau territorial ainsi qu'un calendrier pour la conception détaillée de cette méthode et son déploiement.

Vous me rendrez ensuite régulièrement compte de vos travaux. Un point sur la mise en œuvre du plan sera réalisé une fois par an avec l'ensemble des ministres concernés lors des réunions du CILE, sur la base d'un rapport que vous proposerez.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Marc AYRAULT

Le Premier Ministre

- 1 6 7 / 1 3 / S G

Paris, le - 1 FEV. 2013

Monsieur le Chef du service de
l'inspection générale des affaires
sociales

Objet : Mission de suivi de la mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Le 21 janvier 2013, lors de la réunion du Comité interministériel de lutte contre les exclusions (CILE), le Gouvernement a adopté un plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Ce plan est le fruit d'un travail de concertation sans précédent avec l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, les partenaires sociaux, les chercheurs et experts, ainsi que les personnes en situation de pauvreté elles-mêmes. Il doit maintenant constituer une feuille de route partagée, tout au long du quinquennat.

Lors de la conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, en décembre 2012, j'ai annoncé qu'une mission de suivi du plan serait conduite pendant toute sa durée. J'ai souhaité confier cette mission à François Chérèque et je vous remercie de l'avoir accepté. L'objet de la mission est précisé dans le courrier ci-joint, que je vous remercie de remettre à M. Chérèque.



Jean-Marc AYRAULT